



Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire 30 avril 2026

<u>Présidence</u>	:	M. Claude Bovigny, vice-syndic
<u>Citoyennes et citoyens présents</u>	:	37 (dont 5 membres du Conseil communal)
<u>Auditeur(s) sans droit de vote</u>	:	Mme Stéphanie Grand Sciotto, administratrice des finances M. Yohan Reynaud, secrétaire communal M. Pierre-Henry Vallée Mme Bettie Bro

L'assemblée communale de ce soir est légalement convoquée par insertion dans la Feuille Officielle du canton de Fribourg n° 16 du 17 avril 2026, affichage au pilier public et parution dans le journal communal « Vulruz.ch » n° 68 selon la loi sur les communes, avec le tractanda suivant :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 10 décembre 2025

Il ne sera pas lu et est à disposition à l'administration communale ou sur le site : www.vaulruz.ch

2. Comptes 2025

2.1 Présentation générale des comptes communaux

- Compte de résultat 2025
- Crédits supplémentaire (Rfin art. 9d)
- Compte d'investissement 2025

2.2 Rapport de l'Organe de révision

2.3 Approbation des comptes 2025

- Vote sur les crédits supplémentaires (Rfin art. 9d)
- Vote final

3. Investissements 2026

3.1 Transformation de la déchetterie

(Présentation, rapport de la Commission financière, vote final)

3.2 Révision générale du plan d'aménagement local (PAL)

(Présentation, rapport de la Commission financière, vote final)

4. Rapport de gestion 2025

5. Divers

Il est 20h00 lorsque M. Claude Bovigny, vice-syndic, salue les personnes présentes et déclare ouverte cette assemblée communale ordinaire. Il précise que celle-ci a été déplacée en raison d'un problème avec le délai de convocation de la Feuille officielle. Il espère que personne n'est venu mercredi dernier. Il se réjouit de voir l'assemblée bien fournie.

M. Bovigny informe que l'assemblée est enregistrée pour faciliter la rédaction du procès-verbal. Il désigne comme scrutateurs M. Willy Carrel pour les deux dernières rangées et M. Jean-Pierre Valiante pour la première rangée et la table du Conseil. Il rappelle que pour les comptes, le Conseil communal n'a pas le droit de vote. M. Bovigny signale la présence de nouveaux arrivants dans la commune, M. Pierre-Henry Vallée et Mme Bettie Bro, qui participent à l'assemblée en qualité d'auditeurs, n'ayant pas encore le droit de vote au niveau communal. Il les remercie de leur participation.

Il transmet les salutations du Syndic Patrice Jordan, qui l'a appelé dans l'après-midi. Son opération s'est bien déroulée et il va bien.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 10 décembre 2025

Ce procès-verbal pouvait être consulté au préalable sur le site de la commune. Il n'est pas lu. Aucun commentaire n'est formulé. Les citoyennes et citoyens qui acceptent ce procès-verbal sont invités à lever la main. Accepté à l'unanimité. M. Bovigny remercie son rédacteur.

2. Comptes 2025

2.1 Présentation générale des comptes communaux

2.1.1 Comptes de résultat 2025

2.1.2 Crédits supplémentaires

M. Bovigny indique que les citoyens ont reçu dans la convocation un résumé détaillé des comptes, également visible à l'écran. Il va en parcourir les points importants, notamment des crédits supplémentaires par rapport au budget qui devront être validés par l'assemblée.

Administration générale

M. Bovigny indique que les charges de CHF 457'729.48 et les recettes de CHF 35'418.04 sont dans l'ensemble conformes au budget. On note une légère diminution des charges de traitement et jetons du Conseil communal en raison d'un nombre de séances inférieur aux prévisions. Une légère augmentation est constatée pour les salaires du personnel, due au paiement d'heures supplémentaires liées à la mise en place de la nouvelle application Urbanus, qui a nécessité des formations et des mises à jour plus importantes que prévu. Les primes d'assurance dépassent le budget. Une prime couvrant les risques liés aux tremblements de terre a été souscrite en cours d'année pour CHF 8'000.-. Cette assurance couvre notamment les dommages souterrains aux canalisations ou aux installations électriques en cas de séisme. La maintenance et l'hébergement informatique s'élèvent à CHF 26'805.- au lieu des CHF 20'000.- budgétés, en raison d'un nouveau prestataire informatique plus onéreux. M. Bovigny reconnaît une mauvaise estimation budgétaire.

Ordre et sécurité publique

Dans ce chapitre, les charges se montent à CHF 120'545.90 et les revenus à 45'768.55. Tant pour les charges que pour les recettes, nous sommes en dessous du budget. Aucun commentaire particulier pour le service du feu, le service militaire, la défense et la protection civile.

Formation

Ce chapitre représente 31,5 % du total des charges de la commune, soit CHF 1'686'937.82. Un écart favorable est à noter pour la participation au cercle scolaire, de CHF 3'000.- en dessous par rapport au budget. En revanche, la participation à l'accueil extrascolaire La Courte Échelle présente un dépassement significatif. CHF 70'522.60 au compte contre CHF 40'000.- au budget. M. Bovigny explique que le comité bénévole de l'AES a décidé de cesser ses fonctions, la commune a donc dû reprendre légalement la gestion de l'accueil extrascolaire. De plus, l'AES bouclait ses comptes d'août à juillet, si bien que les comptes 2025 intègrent une année et demie de charges (d'août 2024 à décembre 2025), générant un

dépassement de CHF 30'500.-. Les autres postes liés au canton ont été respectés. Les revenus globaux s'élèvent à CHF 10'810.26.

Culte, culture, loisirs et sport

Les comptes sont globalement conformes au budget. CHF 133'373.81 de charges pour CHF 38'057.17 de revenus. On relève un surcoût pour les salaires des concierges, CHF 26'730.- contre un montant légèrement inférieur au budget, ce qui correspond aux comptes 2024. L'entretien du terrain de sport des Tourbières a fait l'objet d'un reclassement comptable. Les charges salariales y afférentes ont été transférées depuis la voirie vers ce chapitre, pour un montant de CHF 2'400.-. Le poste énergie et combustible de la halle de gym présente également un léger dépassement à CHF 19'915.90 pour un budget de CHF 16'000.-.

Santé

Pour ce chapitre les revenus s'élèvent à CHF 4'234.10. Nous nous situons en dessous du budget, avec des charges de CHF 558'122.25 pour un budget de CHF 618'499.17. La participation au déficit de l'EMS La Sionge, prévue à CHF 55'220.-, s'est finalement soldée par un excédent de recettes de leur côté, si bien que la commune a reçu un remboursement de CHF 35'737.- et ne supporte que CHF 19'982.- de charges effectives. La participation communale aux ambulances est également inférieure au budget, CHF 8'166.- contre CHF 14'418.- prévus.

Prévoyance sociale

Les comptes sont pratiquement conformes au budget, avec des charges de CHF 588'589.10 pour des revenus de CHF 1'191.00. Deux postes présentent de légers dépassements compensés par d'autres économies. Les subventions aux crèches et garderies (CHF 25'435.65 contre CHF 22'000.-) et l'accueil familial de jour (CHF 6'280.- contre CHF 4'000.-).

Trafic et télécommunications

Les revenus s'élèvent à CHF 115'866 avec des charges de CHF 642'136.88 pour un budget de CHF 660'824.57, soit légèrement en dessous. Un remboursement de la SUVA à la suite d'un accident d'un employé a contribué à cet écart favorable. L'entretien des routes présente des charges de CHF 14'646.- pour un budget de CHF 26'200.-, en raison du bon état général du réseau. Le service hivernal se monte à CHF 11'483.- contre CHF 25'750.- au budget, l'hiver ayant été peu enneigé. En revanche, l'entretien des véhicules, machines et outillages dépasse le budget (CHF 13'846.- contre CHF 10'200.-) en raison d'une révision de la saleuse.

Un point important, l'abandon du projet de route d'accès à la parcelle 1024 RF (derrière la déchetterie, rendu impossible par la loi sur l'espace réservé aux eaux) a conduit à amortir totalement la valeur résiduelle de cet investissement, soit CHF 34'889.- de charges non prévues au budget.

Concernant les recettes, les panneaux solaires de la voirie n'ont généré que CHF 21'075.- au lieu des CHF 30'000.- budgétés, en raison de la baisse des tarifs de rachat d'énergie solaire.

Protection et aménagement de l'environnement

Concernant ce chapitre les charges globales se montent à CHF 889'057.19 et les revenus à CHF 756'794.02.

Pour l'approvisionnement en eau, les comptes sont équilibrés comme prévu. On signale un dépassement pour la formation du fontainier, qui a suivi un cours de spécialiste pour l'évacuation des eaux à CHF 4'200.- (budget CHF 1'000.-). M. Bovigny souligne que cette formation représente un investissement bénéfique pour la commune. Les frais d'énergie et de pompage du puits du Diron s'élèvent à CHF 8'708.- contre CHF 5'500.- au budget, en raison d'une consommation d'eau plus élevée. L'entretien du réseau d'eau reste inférieur au budget, CHF 12'147.80.-.

La valeur résiduelle des anciens compteurs d'eau (remplacés par une nouvelle génération à la suite d'un investissement voté) a dû être totalement amortie sur demande de la fiduciaire, induisant une charge de CHF 30'388.14 non prévue au budget.

Pour les eaux usées, les travaux d'entretien des canalisations s'élèvent à CHF 6'567.- pour un budget de CHF 15'000.-, les dégâts étant moins importants que prévu.

Pour la gestion des déchets, la loi impose une couverture à 70 %, ce qui est le cas. On relève un dépassement sur les jetons et frais du délégué (CHF 4'511.- contre CHF 500.-), incluant les études pour la nouvelle déchetterie. Le ramassage des déchets verts dépasse le budget. CHF 15'709.55 contre CHF 13'000.-, notamment en raison d'un arrangement avec l'agriculteur M. Alexandre Borcard pour l'élimination du gazon des terrains de sport. Les recettes du recyclage (ferraille, papier) s'élèvent à CHF 6'362.- contre CHF 9'000.- budgétés.

Les honoraires des urbanistes s'élèvent à CHF 29'111.- contre CHF 8'000.- au budget, un écart partiellement compensé par des recettes de permis de construire plus élevées que prévu, CHF 29'445.- contre CHF 14'000.- budgétés.

Économie publique

Avec CHF 28'618.08 de charges et CHF 52'944.30 de revenus, nous nous situons légèrement au-dessus du budget, en raison d'une participation aux TPF à la suite d'un glissement de terrain survenu vers les Molettes.

Finances et impôts

Les recettes (CHF 4'284'456.67) sont supérieures au budget sur plusieurs postes. Les pertes sur impôts débiteurs s'élèvent à CHF 12'638.- (budget CHF 5'000.-). En revanche, plusieurs postes fiscaux dépassent agréablement les prévisions :

- les impôts sur les prestations en capital atteignent CHF 131'800.- (budget CHF 55'000.-) ;
- les impôts à la source CHF 80'000.- (budget CHF 70'000.-) ;
- les impôts sur les gains immobiliers CHF 168'871.- (budget CHF 80'000.-) ;
- les impôts sur les mutations CHF 88'806.- (budget CHF 50'000.-).

Pour les immeubles, l'hôtel de ville a nécessité un contrôle électrique et des travaux subséquents pour CHF 10'149.- (budget CHF 5'000.-). Le domaine de la Chenaletta a également dépassé le budget (CHF 13'723.- contre CHF 5'000.-) en raison de l'assainissement des murs de la cave à la suite d'infiltrations provenant du creux à purin et du traitement du béton. La cabane des Tourbières continue de bien fonctionner. Un produit extraordinaire de CHF 36'820.- a été enregistré à la suite de la réévaluation d'un terrain à bâtir.

Les charges globales s'élèvent à CHF 102'764.93.

Résultat général des comptes de fonctionnement

Le total des charges des comptes de fonctionnement s'élève à CHF 5'207'893.44 et les produits à CHF 5'345'540.16 pour un excédent de revenus de CHF 137'646.72.

M. Bovigny présente le compte de résultats à trois échelons selon MCH2. Le résultat opérationnel de niveau 1 est un déficit de CHF 67'693.28. Ce déficit intègre deux amortissements extraordinaires :

- CHF 34'889.- pour la route d'accès à la parcelle 1024 RF abandonnée
- CHF 30'088.- pour les anciens compteurs d'eau

Sans ces charges, le déficit opérationnel n'aurait été que de CHF 2'693.-.

En ajoutant les revenus extraordinaires de CHF 205'340.00 (dissolution d'une réserve provenant de la réévaluation du patrimoine administratif, prévue jusqu'en 2031), on obtient le résultat final de CHF 137'646.72.

M. Serge Gremion s'interroge sur la nature de ce résultat. Il se demande si ce sont ces revenus extraordinaires qui ont fait ce bénéfice de CHF 137'646.72.

M. Bovigny précise que non, ces recettes extraordinaires étaient prévues au budget. Il indique que cela est dû en partie grâce aux recettes fiscales.

2.1.3 Compte d'investissement 2025

M. Bovigny présente les investissements réalisés en 2025 :

- Remplacement du logiciel de gestion communale, terminé dans le montant alloué.
- Modification des luminaires de la halle de gym selon les nouvelles normes LED, CHF 41'560.- pour un budget de CHF 49'000.-.
- Mise en conformité de l'éclairage public au LED, CHF 195'000.- pour un crédit voté de CHF 220'000.-
- Remplacement des compteurs d'eau, CHF 89'799.- pour un budget de CHF 110'000.-.
- Révision du PAL (2e étape), dépassement de CHF 4'528.- sur le crédit voté d'environ CHF 40'000.-.
- Réfection du chalet des Joux, CHF 210'171.50 pour un budget de CHF 200'000.-.
Le dépassement de CHF 10'175.- reste dans les limites du règlement des finances (10 % ou CHF 15'000.-) et ne nécessite pas de validation par l'assemblée.
- Réfection du toit du Pavillon pour le Cergny, CHF 87'483.- pour un budget de CHF 90'000.-.
- Travaux de remise en conformité du chalet sur Rappaz, CHF 32'600.- pour un budget de CHF 50'000.-

M. Bovigny se félicite que ces investissements aient pu être réalisés dans le cadre des budgets alloués, contribuant ainsi à l'entretien et au maintien de la valeur du patrimoine communal.

M. Serge Gremion aimerait savoir si la fiduciaire a relevé d'autres actifs au bilan qui mériteraient d'être amortis car surévalués.

M. Bovigny répond que non. Les deux amortissements extraordinaires concernaient des biens qui n'existent plus (compteurs remplacés, projet de route abandonné). Il n'y a pas de « cadavre » dans les actifs, à sa connaissance.

M. Bovigny présente les indicateurs financiers de la commune :

- Taux d'endettement net : **6 %**
- Degré d'autofinancement : **72 %**
- Charges d'intérêt : **2 %**
- Dette brute par rapport aux revenus : **162 %** (mauvais, avec environ CHF 8 millions d'emprunts)
- Proportion des investissements : **14 %** (faible effort d'investissement, aucun gros investissement non nécessaire)
- Poids du service de la dette : **11 %** (acceptable)
- Dette nette par habitant : **CHF 188.23** (très correct, compte tenu du patrimoine financier)
- Taux d'autofinancement : **8 %** (insuffisant, la commune a peu de revenus pouvant financer directement ses investissements et doit recourir à l'emprunt)

2.2 Rapport de l'Organe de révision

Lecture du rapport de l'organe de révision par M. Pierre Gremaud, président de la commission financière.

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la commune de Vaulruz, comprenant le bilan au 31 décembre 2025, le compte de résultats, le compte d'investissements et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Selon notre appréciation, les comptes annuels sont conformes aux prescriptions légales cantonales et communales et au référentiel comptable MCH2.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 62 de la loi sur les finances communales du canton de Fribourg et à la NAS-CJ 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil communal.

Nous recommandons de proposer à l'assemblée communale d'approuver les comptes annuels.

M. Bovigny remercie M. Gremaud pour son rapport et demande s'il y a des questions.

M. Serge Gremion se questionne sur la nature du système de contrôle interne mentionné dans le rapport.

M. Bovigny explique qu'il s'agit d'un système mis en place dans le cadre de MCH2 comprenant des processus formalisés et documentés, tels que les doubles signatures, la gestion des accès informatiques, les procédures lors de l'arrivée ou du départ d'un employé, ainsi que les mesures de cybersécurité. L'objectif est de minimiser le risque de fraude et de protéger les données communales. Ce système doit être revalidé chaque année par le Conseil et les remarques de la fiduciaire doivent être intégrées.

M. Serge Gremion rebondit sur la cybersécurité et demande si la commune a déjà été attaquée.

M. Bovigny répond que non, du moins que le système de sécurité a répondu et qu'il n'y a pas eu de problème. Il précise que la cybersécurité implique notamment de documenter les procédures à suivre en cas d'attaque.

2.3 Approbation des comptes 2025

2.3.1 Vote sur les crédits supplémentaires (Rfin art. 9d)

M. Bovigny soumet les crédits supplémentaires au vote. Il rappelle que le Conseil communal n'a pas le droit de vote pour cet objet.

Les crédits supplémentaires sont approuvés à l'unanimité.

2.3.2 Vote final

M. Bovigny soumet les comptes 2025 au vote.

Les comptes 2025 sont approuvés à l'unanimité. M. Bovigny remercie l'Assemblée communale pour sa confiance.

3. Investissements 2026

3.1 Transformation de la déchetterie

Mme Deschenaux présente le projet de transformation de la déchetterie à l'aide de visuels projetés à l'écran. Il est prévu de prolonger le bâtiment actuel par une structure métallique permettant de couvrir de nouvelles zones de dépôt et d'offrir de meilleures conditions d'utilisation, notamment en cas de mauvais

temps. Cela évitera par exemple que le papier ou le carton ne soient mouillés, que la commune paie au poids.

Elle rappelle qu'une route doit également être créée pour desservir la parcelle 1024RF jouxtant la déchetterie. Cette route ne peut pas être réalisée depuis la Sionge en raison de la loi sur l'espace réservé aux cours d'eau.

L'objectif est également d'améliorer la fonctionnalité de la déchetterie pour les usagers et le personnel, ainsi que la fluidité de la circulation, de plus en plus dense. La sortie s'effectuera par la place actuelle de l'édilité et des pompiers.

Mme Deschenaux précise qu'une augmentation de la taxe de déchetterie sera inévitable pour couvrir les nouvelles charges. Le règlement communal de la déchetterie devra également être revu. Le budget de ces travaux se monte à CHF 990'000.-.

Le Conseil communal recommande d'accepter cet investissement.

M. Bovigny demande s'il y a des questions.

M. Serge Gremion se demande si le nombre d'emplacements, de containers, reste le même. Il a l'impression que l'espace sera plus restreint qu'auparavant.

Mme Deschenaux confirme que le nombre d'emplacements reste identique. Des Molok (containers enterrés) a priori au nombre de deux seront également installés, leur emplacement précis reste à définir.

M. Serge Gremion souhaiterait savoir si cela sera le cas aussi pour les places de parc.

Mme Deschenaux indique qu'il y aura suffisamment de places de part et d'autre de la structure, y compris en dessous et au-dessus de la zone couverte. M. Bovigny précise qu'il s'agit d'un projet, et non des plans d'exécution, et que l'emplacement des places de parc peut encore être modifié.

M. Christophe Berset aimerait savoir concrètement à quoi servira la place située à l'actuelle sortie de la déchetterie.

M. Bovigny indique que cet endroit sera probablement réservé pour les deux moloks, éventuellement pour le stockage de bennes de réserve, ou alors des places de parc s'il y a beaucoup de monde.

Mme Eugénie Rouiller aimerait savoir comment se déroulera la cohabitation entre la sortie de la déchetterie et la place des pompiers lors d'interventions pendant les horaires de déchetterie.

M. Bovigny explique qu'une barrière sera installée à la sortie. En cas d'intervention des pompiers, la barrière sera fermée le temps de leur départ.

M. Irénée Gobet, selon les plans, a de la peine à s'imaginer comment il sera possible de circuler et d'accéder avec une remorque au sein de la déchetterie.

M. Bovigny précise que s'il y a du monde sur le côté surélevé de la déchetterie, il sera possible d'accéder aux bennes depuis le côté inférieur. De la place a d'ailleurs été prévue aussi pour les camions qui viennent décharger les bennes.

M. Irénée Gobet se demande également si les bennes sous le couvert seront à plain-pied ou alors dans une fosse.

M. Bovigny répond que depuis le côté surélevé, les bennes seront à plain-pied, et accessibles de l'autre côté avec une rampe entre les bennes. Les installations actuelles pourront d'ailleurs être réutilisées.

M. Jean-Pierre Schmutz exprime sa préoccupation concernant la disposition des bennes et des places de parc. Il estime que le concept, avec les places de parc à l'avant et les bennes en retrait, oblige les usagers à manœuvrer, contrairement au système actuel où l'on se gare à côté de la benne. Il suggère de reculer les bennes dans l'alignement des places de parc pour faciliter le déchargement.

M. Bovigny prend note de la remarque, cependant il précise que le Conseil communal voulait rester dans l'alignement du bâtiment actuel.

M. Serge Gremion se demande s'il est vraiment nécessaire de faire un marquage au sol pour ces places de parc. Cela pourrait laisser plus de souplesse aux usagers.

M. Dunand rappelle à l'assemblée qu'il ne s'agit que d'un projet et non les plans d'exécution. Sur ce projet ces places de parc servent à indiquer quelles ont été prévues, mais rien n'empêche de les modifier.

M. Christophe Berset aimerait savoir si la route qui servira la parcelle 1024 RF n'avait pas besoin d'être faite, est-ce que la déchetterie aurait eu besoin d'être modifiée.

M. Bovigny rappelle que cette route est obligatoire pour desservir la zone artisanale vendue. Prévue dès l'origine dans les plans de zones (avec un rond-point à l'entrée), elle n'avait pas été réalisée lors de la construction de la déchetterie. À la suite de l'impossibilité de la faire passer en bas (loi sur l'espace réservé aux eaux), c'est le canton lui-même qui a rappelé l'obligation de la réaliser en haut. Le crédit d'investissement pour cette route a été voté lors d'une précédente assemblée et le permis de construire a été déposé. Les travaux seront planifiés de manière à maintenir l'accès à la déchetterie actuelle pendant toute la durée du chantier.

M. Irénée Gobet s'interroge donc, si cette route était prévue comme elle est présentée aujourd'hui cela veut dire que la déchetterie était déjà mal située.

M. Bovigny répond que non, la déchetterie aurait été située plus près de la Sionge et aurait intégré la route, ce qui était possible à l'époque.

M. Christophe Berset demande pourquoi le Conseil communal ne l'a pas fait avant.

M. Bovigny répond que « nous sommes toujours plus malins après ».

M. François Esseiva a entendu dire qu'il faudrait faire la route pour vendre la parcelle, est-ce bien juste ?

M. Bovigny précise que la parcelle 1024 RF est déjà vendue. La route d'accès aurait dû être faite avant de vendre la parcelle. Cependant le Conseil communal a jugé plus utile de ne pas investir dans une nouvelle route tant qu'il n'y avait pas d'acquéreur pour le terrain.

M. Serge Gremion demande où en sont les travaux sur la parcelle 1024 RF.

M. Bovigny précise qu'un projet est en route. Mais cela ne change rien, la commune a un crédit pour cette route et elle doit être réalisée.

M. Daniel Egger se demande si ce n'est pas le propriétaire de ladite parcelle qui est en charge de faire la route.

M. Bovigny répond que non, la route d'accès fait partie de l'équipement de la zone artisanale, à charge de la commune.

M. Gilbert Seydoux a deux questions, est-ce une obligation de couvrir la déchetterie et est-ce que le Conseil communal peut préciser quelle sera l'augmentation des taxes pour l'année prochaine.

M. Bovigny précise dans un premier temps qu'il n'y a pas d'obligation légale de couverture, mais que le service de l'environnement exige l'absence de jus s'écoulant des bennes, ce qui nécessiterait autrement des rétentions. La couverture est un choix du Conseil communal, notamment parce que la commune paie au poids, mais également pour une question de confort.

Concernant l'impact sur la taxe de déchetterie, M. Bovigny détaille le calcul :

- amortissement à 3 %, sur 33 ans = CHF 29'700.- ;
- intérêts à 2 % = CHF 19'800.- par an.

Soit des charges supplémentaires de CHF 49'500.-. Selon la loi (couverture à 70 %), cela représente CHF 34'650.- à financer par la taxe, soit une augmentation d'environ CHF 30.-.

M. Bovigny précise qu'il ne peut pas actuellement articuler la taxe, d'autres charges seront aussi revues. Actuellement la loi impose les communes d'être couvertes à 70% par la taxe de base pour ce qui est des frais de déchetterie, et à 70% pour les frais de ramassage des sacs par la taxe au sac. La commune arrive actuellement à 70% sur le global. Aujourd'hui les frais de déchetterie sont couverts entre 50% et 60%, le ramassage des sacs à 85%, ce qui fait que pour l'ensemble, Vaulruz se trouve à autour des 75%. Le Conseil communal est bien conscient des charges qui pèsent sur les citoyens, en revanche il faudra couvrir des 70%. Les horaires de la déchetterie et les taxes seront donc revus.

M. Jean-Pierre Schmutz revient sur sa remarque concernant l'emplacement des bennes et des places de parc. Il souligne qu'il est d'accord avec l'investissement, à condition que le résultat soit au moins aussi fonctionnel qu'aujourd'hui. Selon lui les bennes devraient être reculées pour être accessibles directement depuis le côté supérieur et de déplacer les places de parc, du côté inférieur.

M. Bovigny prend note de la remarque et la transmettra à l'architecte. Les variantes seront étudiées pour l'aménagement de ces places de parc.

M. Michel Chollet se demande si un investissement a été prévu pour la route d'accès à la parcelle 1024 RF.

M. Bovigny précise qu'un investissement a déjà été validé lors d'une précédente assemblée. Cette route a fait l'objet d'une mise à l'enquête et le permis a été octroyé. Les travaux seront planifiés en lien avec la nouvelle déchetterie.

M. Irénée Gobet se questionne sur la durée d'amortissement de 33 ans. La déchetterie actuelle n'a de loin pas 33 ans, est-ce que la commune financera encore l'ancienne déchetterie ?

M. Bovigny précise que l'investissement qui est en cours continue. Désormais il s'agira d'une augmentation de la valeur de la déchetterie au bilan (donc une augmentation d'amortissement).

M. Daniel Egger se demande, avec les changements de loi récurrents, est-ce que la déchetterie sera toujours aux normes dans quelques années, ou faudra-t-il faire de nouveaux travaux.

M. Bovigny répond que le Conseil communal s'est basé sur les lois et les règles actuelles. Il n'y a pas de garantie qu'il n'y ait pas de changement dans les 10 – 15 ans, ce qui est sûr c'est que la déchetterie doit être refaite et elle le sera selon les normes actuelles.

M. François Esseiva indique que cette route d'accès lui fait très mal aux yeux. La parcelle 1024 RF aurait mieux fait d'être dézonée.

M. Bovigny précise qu'avant qu'elle ne soit dézonée il y avait un acquéreur, elle a été vendue et désormais la commune doit se mettre en règle. La route a été validée par une assemblée communale.

M. Antoine Dévaud aimerait savoir si le permis a été délivré concernant les travaux sur la parcelle 1024 RF.

M. Bovigny répond que non. C'est d'ailleurs pour ça que les travaux n'ont pas commencé.

M. Pierre-Henry Vallée se demande quels sont les projets en cours sur la parcelle 1024 RF.

M. Bovigny indique que le promoteur aimerait installer des bureaux et des locaux pour l'artisanat. Cependant rien de fixe, c'est un projet qui évolue. La route sera réalisée maintenant que la parcelle est vendue, indépendamment de l'avancement du projet du propriétaire.

M. Bovigny demande s'il y a encore des questions. Ce n'est pas le cas, il donne la parole à M. Gremaud, Président de la commission financière.

Transformation de la déchetterie

Coût de l'investissement CHF 990'000.00. Cet investissement sera financé par un emprunt bancaire. Il aura pour les années à venir l'impact financier suivant. Taux d'amortissement selon MCH2, 3% soit un montant annuel de CHF 29'700.00 durant 33 ans. A cet amortissement s'ajoutent les intérêts passifs calculés à 2%, respectivement un montant annuel de CHF 19'800.00.

La commission financière donne à l'unanimité des membres présents un préavis favorable et propose à l'assemblée communale d'accepter cet investissement et son financement.

M. Bovigny remercie M. Gremaud pour son rapport et demande s'il y a des questions pour la commission financière.

M. Bovigny soumet cet investissement au vote.

M. François Esseiva demande de voter à bulletin secret.

M. Bovigny précise que la demande devait être formulée avant.

Cet investissement est accepté à l'unanimité.

3.2 Révision générale du plan d'aménagement local (PAL)

M. Bovigny présente la situation. La révision du PAL arrive à bout touchant. Il reste à déposer l'enquête préalable, à recevoir et répondre aux préavis de l'État, à gérer les éventuelles oppositions et à procéder aux modifications nécessaires. Une offre de CHF 83'500.- a été reçue de l'urbaniste UrbaPlan. À cela s'ajoute la validation du dépassement sur la ZAC de CHF 25'000.-, présenté précédemment, portant le montant total à CHF 108'000.-. La commune demande un crédit de CHF 120'000.- avec une légère marge pour finaliser et terminer ce PAL.

Cet investissement sera financé par les liquidités courantes de la commune (sans intérêts de la dette). L'amortissement se fera sur 10 ans à un taux de 10 %, soit CHF 12'000.- par an à la charge du compte de résultats.

M. Bovigny demande s'il y a des questions. Ce n'est pas le cas, il donne la parole à M. Gremaud, Président de la commission financière.

Révision générale du plan d'aménagement local (PAL)

Coût de l'investissement CHF 120'000.00. Cet investissement sera financé par les liquidités courantes. Il aura pour les années à venir l'impact financier suivant. Taux d'amortissement selon MCH2, 10% soit un montant annuel de CHF 12'000.- durant 10 ans.

La commission financière donne à l'unanimité des membres présents un préavis favorable et propose à l'assemblée communale d'accepter cet investissement et son financement.

M. Bovigny remercie M. Gremaud pour son rapport et demande s'il y a des questions pour la commission financière.

Mme Eugénie Rouiller se questionne sur l'avancement et les raisons du dépassement.

M. Bovigny explique que des études complémentaires ont été nécessaires à la suite de l'évolution des lois. Certaines études réalisées il y a plusieurs années ne sont plus valables aujourd'hui. La révision est en cours depuis environ cinq ans, ce qui est comparable à d'autres communes (exemple de Gruyères, à douze ans).

Mme Eugénie Rouiller attire l'attention sur le fait que les études ont des durées limitées, et qu'elles doivent potentiellement être refaites.

Il est reconnu que les délais ont été trop longs et que cela a un coût. M. Bovigny rappelle les difficultés liées aux délais des services de l'État, qui ne se sont pas améliorés malgré l'augmentation des effectifs et la mise en place de FRIAC.

Mme Eugénie Rouiller demande si la commune n'a pas perdu du temps en s'éparpillant avec la zone Champ-Paccot.

M. Bovigny précise que la loi sur la mobilité a beaucoup retardé la mise en zone. Un arrêt de bus doit se situer à moins de 600m, le plus proche actuellement est à 800m. Donc pour 200m, la commune a dû de nouveau investir en étude et en temps.

M. Bovigny soumet cet investissement au vote. Cet investissement est accepté à l'unanimité.

4. Rapport de gestion

Ce rapport de gestion 2025 pouvait être consulté au préalable sur le site de la commune. Il n'est pas lu. Aucun commentaire n'est formulé.

5. Divers

M. Bovigny informe que le projet d'agrandissement de l'école de Vaulruz, après étude, a conduit à la conclusion que la meilleure solution est la construction d'une nouvelle école à Sâles, sur le site du foyer Saint-Joseph. Cette solution est la plus adéquate et la moins onéreuse. Elle permet également de maintenir une réserve de capacité à Vaulruz en cas de besoin futur du cercle scolaire (possibilité de rehausser l'école de Vaulruz ultérieurement). Un crédit d'études a été accepté par l'assemblée de Sâles il y a quelques semaines. L'école de Vaulruz a été analysée et se trouve en très bon état, seuls quelques milliers de francs seront nécessaires pour quelques mises aux normes mineures.

M. Bovigny précise que pour la prochaine assemblée constitutive du 10 juin, le Conseil communal est à la recherche de membres pour la Commission d'urbanisme. Les citoyennes et citoyens intéressés sont invités à contacter le secrétariat communal.

M. Bovigny en profite également pour remercier chaleureusement les conseillers sortants. M. Jean-Pierre Valiante, présent ce soir, qui a siégé au Conseil communal depuis 2012. M. Jean-Bernard Erni, actuellement à l'étranger, qui a effectué une législature depuis 2021.

M. Bovigny remercie également les membres des commissions financière et d'urbanisme qui terminent leur mandat. Il annonce qu'une reconnaissance plus tangible leur sera témoignée prochainement.

Il souhaite la bienvenue aux nouveaux élus, M. Florian Develey, M. Guy Dunand et M. Jacob Rouiller, excusé ce soir. Il leur laisse libre choix quant au nombre d'années qu'ils consacreront au Conseil.

M. Serge Gremion se propose pour la commission financière.

M. Bovigny lui répond qu'il sera prochainement contacté.

M. Schmutz prend la parole pour féliciter les anciens conseillers et le nouveau Conseil communal pour avoir accepté un nouveau mandat de cinq ans, soulignant la difficulté croissante de l'engagement politique communal. Il leur souhaite plein succès pour maintenir la commune au meilleur niveau.

M. Bovigny remercie M. Schmutz. Il souligne que les réactions en assemblée sont précieuses, qu'elles font évoluer les projets, et qu'il préfère qu'elles soient exprimées publiquement et auxquelles on peut répondre, plutôt que de rester informelles.

M. Bovigny remercie l'ensemble des personnes présentes et clôt l'assemblée à 21h18. Il précise qu'un apéritif est prévu et souhaite à tous une belle fin de soirée.

Le secrétaire


Yohan Reynaud



Le président


Claude Bovigny